



# APPEL À CANDIDATURE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
Bureau d'aide aux associations et comités de CCAS  
Appel à candidature aux associations participant librement  
à l'animation, au développement et à l'entretien de la commune



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Renouvellement des administrateurs nommés du CCAS

#### Appel à candidature aux associations participant à des actions d'animation, de prévention et développement social dans la commune

A la suite de l'élection municipale du 15 mars 2026, il convient de procéder au renouvellement des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, figurent parmi les membres nommés au conseil d'administration du CCAS :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations familiales ;
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- un représentant des associations de personnes handicapées.

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions doivent être présentées au maire par l'Union départementale des associations familiales. Les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées doivent proposer au maire une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, au moins 3 personnes. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

La délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 a décidé de fixer à 6, le nombre de membres nommés par le maire au conseil d'administration du CCAS.

Le renouvellement du conseil d'administration devant intervenir dans les deux mois qui suivent celui du conseil municipal, le maire invite les associations concernées à lui adresser leurs propositions concernant leurs représentants, **avant le 17 avril 2026**, délai de rigueur.

Le présent appel à candidature est affiché en mairie, et publié sur le site internet de la commune de THIL.

Fait à Thil, le 23 mars 2026

Céline FRAYARD

Maire de THIL

